

## **Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 7 mai 2008**

L'an deux mil huit, le sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt huit avril, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire.

**Etaient présents** : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme Anne-Laure DUPONT, M. Francis MAILLET, M. Thomas ZUMBIEHL, M. Pascal GEORGE, Mme Chantal LEFEVRE, M. Alain CORDIER, M. Michel LECACHEUX et Mme Olivia-Jane LACROIX.

**Absents** : M. Alain CRISTOFOLI qui donne pouvoir à LECACHEUX,

**Secrétaire de séance** : Mme DUPONT.

**Monsieur le Maire demande** aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Le marché de maîtrise à la Direction Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture.
- Demande de subvention pour l'achat d'un desherbeur thermique,
- Règlement du columbarium au cimetière intercommunal de Rochefort / Longvilliers

Le Conseil Municipal accepte.

Le compte rendu de la séance du 11 avril - 2008 est adopté à l'unanimité.

### **TAXE SUR LE M3 D'EAU CONSOMMEE –Assainissement des Hameaux du Petit Plessis – de Reculet – de La Bête et de Bouc Etourdi.**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la taxe sur le M3 d'eau consommée pour les hameaux cités ci-dessus, elle est maintenue à 1.30€.

### **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET M14.**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à transférer la somme de 300 000€ du compte 21 au compte 23 pour régler les travaux du contrat rural qui vont commencer mais ne seront pas terminés à la fin de l'année.

### **PARTICIPATION CARTE IMAGINE'R**

Le Conseil Municipal accorde une participation communale sur la carte imagine'R pour l'année scolaire 2008/2009 d'un montant de 86 €. Suite au courrier d'une habitante de Longvilliers, elle est attribuée désormais aux élèves demeurant sur la commune et scolarisés en établissement secondaire, âgés de moins de vingt ans à la rentrée scolaire concernée sur présentation d'un justificatif de paiement, d'un relevé d'identité bancaire et d'un certificat de scolarité.

### **REFONTE DU SITE INTERNET de la Mairie de Longvilliers et prime à l'interactivité.**

Le conseil municipal décide de demander trois devis pour la refonte du site internet et de prendre la décision dans un prochain conseil.

### **COMPOSITION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Maire est président de droit du CCAS et il faut quatre membres élus en son sein par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal fixe à huit le nombre de membres au CCAS et élit M.LECACHEUX quatrième membres du Conseil municipal.

### **AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL : COTISATION**

Le Conseil Municipal accepte de verser une cotisation à l'ADMR pour un montant de 0.8€ par habitant soit la somme de 356.80€ pour l'année 2008.

### **MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE A la Direction Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture.**

Monsieur le Maire expose que la mairie de Longvilliers a sollicité les services de la DDEA pour l'aménagement de sécurité routière du Centre Bourg. Ce programme consiste à :

- Créer une écluse formée de deux îlots latéraux avec un passage sur-élevé,
- Elargir le parvis de l'église avec une traversée de route en pavés grès,
- Poser deux coussins berlinois et un ralentisseur.

Les engagements de la mission de maîtrise d'œuvre sont les études d'avant-projet, l'assistance pour la passation des contrats de travaux, la direction de l'exécution des contrats de travaux, l'assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement pour un montant de 7 472.50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Accepte** le marché de maîtrise d'œuvre soumis par la DDEA.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'ACQUISITION D'UN DESHERBEUR THERMIQUE.**

Le Conseil Municipal sollicite les subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence Eau Seine Normandie pour l'acquisition d'un desherbeur thermique, dans le cadre du programme de lutte contre la pollution par les produits phytosanitaires.

## **REGLEMENT COLUMBARIUM AU CIMETIERE INTERCOMMUNAL DE ROCHEFORT /LONGVILLIERS.**

Le Prix de la case avait été fixé par délibération en décembre 2007, la commission cimetière des deux communes a rédigé un règlement qui doit être adopté par les conseils municipaux des deux communes. Le Conseil Municipal de Longvilliers approuve le règlement du columbarium. Il est consultable en Mairie et entrera en vigueur à la date d'approbation du Conseil Municipal de Rochefort en Yvelines.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Activités sportives proposées par le conseil général :** M. le Maire explique que le conseil général offre aux communes la possibilité d'accueillir sur la commune des animations sportives pendant les mois de juillet et août. Les animations sont prises en charge à 70% par le conseil général. Les communes voisines peuvent s'associer pour réunir les effectifs nécessaires. Des contacts avaient été pris avec ROCHEFORT. Cependant l'inscription devait être effective avant le 13 mai à 12 H alors que le courrier a été écrit le 21 avril, reçu en mairie le 24 avril, vu en conseil le 7 mai à LONGVILLIERS.

**Fête des voisins :** M. le Maire alloue une certaine somme pour l'organisation de cette fête dans les différents hameaux. Elle est organisée par M. CRISTOFOLI pour le hameau du Petit Plessis, par Mme DUPONT pour Reculet, M. MAILLET et M. GEORGE pour le bourg, M. LECACHEUX pour Bouc Etourdi et M. Charles GROUT pour La Bâte.

**Panneau indicateur de Longvilliers :** A la suite du vide grenier, des participants ont eu des difficultés à trouver Longvilliers, il n'y avait pas d'indication. M. MAILLET va recenser le nombre de carrefour et les besoins en panneau indicateur, contact sera pris avec la DDEA (Direction Départementale de l'Environnement et de l'Agriculture) pour la pose.

**Journées du patrimoine :** Mme LEFEVRE informe le conseil municipal qu'elles auront lieu les 20 et 21 septembre, l'Eglise de Longvilliers sera ouverte au public les deux jours. Il serait préférable qu'il n'y ait pas de mariage le samedi, M. LECACHEUX prend contact avec la paroisse à ce propos. Pour les permanences, il vaut mieux être deux personnes par créneau horaire pour le moment, se sont proposés : M. LECACHEUX, Mme PALFRAY, M. GEORGE et Mme LEFEVRE.

**SIAEP d'ABLIS :** Mme LEFEVRE titulaire sera absente à la date de la prochaine réunion le 21 mai à 18h00 à Ponthévrard et demande au suppléant de s'y rendre, elle remet son dossier au secrétariat.

**VEOLIA (SFDE) :** Mme LEFEVRE informe qu'elle a envoyé à titre personnel un courrier à VEOLIA, car la société a déjà fait payer la redevance de pollution domestique et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte, alors qu'elles n'étaient applicable qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour les communes de moins de 400 habitants en habitat aggloméré. VEOLIA et la mairie de Dourdan n'ont donné aucune réponse. M. le Maire propose à Mme LEFEVRE de reformuler son courrier au nom de la commune de Longvilliers.

**France Télécom :** M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion est prévue en Mairie avec France Télécom pour l'amélioration des lignes internet.

La séance est levée à 23H07.

Pour extrait en Mairie le 13 mai 2008